



u pour être annexé à la délibération

n° 33.2021

du 28.03.21

Fait à Muzillac, le 04.04.21

Le Président,

Bruno LE BORGNE



Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

2020



Présentation générale du service

Indicateurs techniques

Indicateurs financiers



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000

et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Par ailleurs, le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, apporte des précisions quant aux indicateurs présentés.

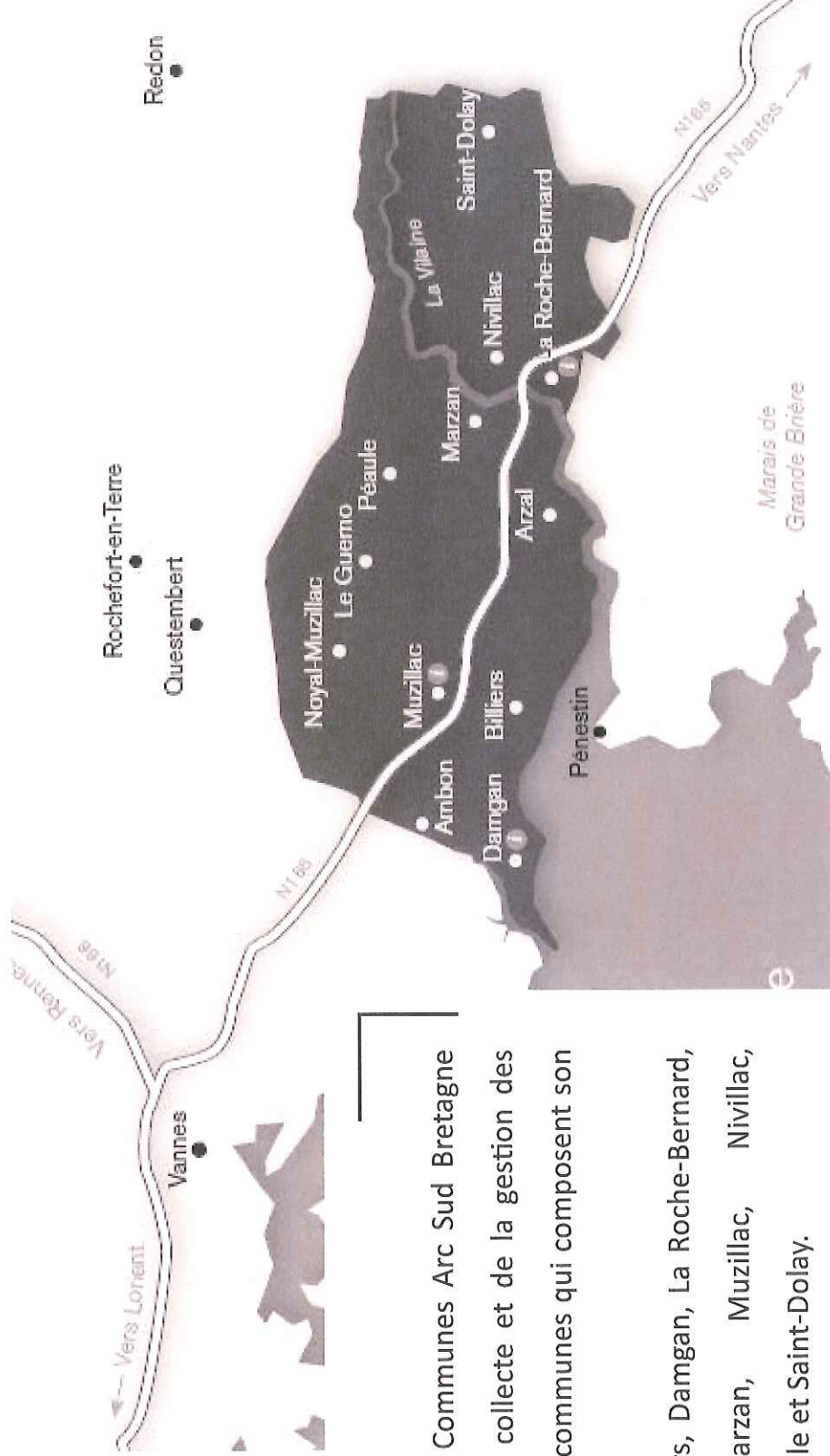
Le présent rapport comprend 3 parties :

- Une présentation générale du territoire et du fonctionnement du service Déchets.
- Une partie technique détaillant les quantités produites par type de déchets, et les filières de traitement et de valorisation.
- Une partie financière reprenant les éléments de la réalité comptable des paiements et encaissements effectués lors de l'exercice 2020 : Compte administratif 2020 du budget principal d'Arc Sud Bretagne pour le service Déchets.

Les montants indiqués dans ce rapport sont en Toute Taxe Comprise (TTC).

Présentation du service

Le territoire



La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est en charge de la collecte et de la gestion des déchets pour les 12 communes qui composent son territoire :

Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Pénéstin et Saint-Dolay.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Présentation du service

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne regroupe 12 communes pour 27 942 habitants en population INSEE (dc au 1er janvier 2020) et 33 429 habitants en population DGF.

La population DGF est la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire.

La Communauté de Communes connaissant une forte variation de sa population saisonnière, les ratios par habitant sont présentés en prenant en compte les deux populations, DGF et INSEE, afin de faciliter la comparaison avec les ratios retenus par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et par CITEO (ratios par habitant INSEE) et de tenir compte de l'impact de la population saisonnière sur la quantité de déchets produite.

Le territoire

Communes	Superficie de la commune (km ²)	Nombre d'habitants (INSEE dc au 1er janvier 2020)	Population DGF 2020
AMBON	38	1 863	2 445
ARZAL	23,4	1 687	2 018
BILLIERS	5,9	985	1 310
DAMGAN	10,2	1 727	4 640
LA ROCHE-BERNARD	0,4	703	766
LE GUERNO	9,8	985	1 038
MARZAN	33,8	2 334	2 499
MUZILLAC	39,5	5 139	5 389
NIVILLAC	55,5	4 696	4 952
NOYAL-MUZILLAC	48,9	2 573	2 760
PEAULE	39,3	2 724	2 912
SAINT-DOLAY	48,3	2 526	2 700
TOTAL	353	27 942	33 429

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Présentation du service

La commission Environnement

- ♦ La commission Environnement de la mandature 2014/2020 s'est réunie 1 fois en 2020. Elle était composée de 25 élus :

Membres Titulaires

Bruno LE BORGNE (Président, La Roche-Bernard) , Joël BOURRIGAUD (Vice-président en charge de l'Environnement, Saint-Dolay), Loïc KERGOAT (Ambon), Aurélie BARUSSAUD (Arzal), Christophe DANQUERQUE (Billiers), Marie-Thérèse BIRAULT (Damgan), Gérard GUILLOTIN (Le Guerno), Christian TREMANT (Marzan), Michel CRIAUD (Muzillac), Jean Claude FREOUR (Nivillac), Yvette PENSIVY (Noyal-Muzillac), Christian DROUAL (Péaule), Nicolas GURIEC (Saint-Dolay).

Membres Suppléants

Bernard AUDRAN (Ambon), Jean-Yves ROUILLE (Arzal), Régine ROSSET (Billiers), Jean-Marie LABESSE (Damgan), Yannick AUVRAY (La Roche-Bernard), Lucie ROLLAND (Le Guerno), Denis LE RALLE (Marzan), Véronique LE NOAN (Muzillac), Isabelle DESMOTS (Nivillac), Dany CAMERLO (Noyal-Muzillac), Jean GUERRIER (Péaule), Patrick GERAUD (Saint-Dolay).

- ♦ La commission Transition Ecologique de la mandature 2020/2026 s'est réunie 2 fois en 2020. Elle est composée de 26 élus :

Membres Titulaires

Bruno LE BORGNE (Président, La Roche-Bernard) , Samuel FERET (Vice-président en charge de l'Environnement, Arzal), Christophe CHEVEREAU (Ambon), Antoine RULLIERE (Arzal), Dominique RAULO (Billiers), Jean-Marie LABESSE (Damgan), Ange CROGUENNOG (La Roche-Bernard), Guénhaël LE LUEL (Le Guerno), Patrick POULIZAC (Marzan), Laurence BAUDAIS (Muzillac), Jocelyne PHILIPPE (Nivillac), Morgan METAIRIE (Noyal-Muzillac), Jean-Luc LUBERT (Péaule), Stéphane PELLION (Saint-Dolay).

Membres Suppléants

Guillaume FREDET (Ambon), Serge BRASSEBIN (Arzal), Vincent JEUDY (Billiers), François-Robert SOLMON (Damgan), Anne-Laure MARCHAL (La Roche-Bernard), Lucie ROLLAND (Le Guerno), Cécile BASECQ (Marzan), Monique DELANNOY (Muzillac), Josiane HERVOCHE (Nivillac), Patrick BEILLON (Noyal-Muzillac), Jean-Marc LE PENHUIZIC (Péaule), Patrick GERAUD (Saint-Dolay).

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Présentation du service

Le personnel

Un responsable du service déchets encadre 14 agents.

Pour la partie technique (11 agents et 2 renforts ponctuels)

- 1 Responsable d'exploitation
- 3 Agents de collecte
- 4 Agents de déchetterie et plateforme déchets verts
- 2 Agents techniques polyvalents (déchetterie et collecte)
- 1 Agent Brigade verte

Besoin ponctuel de renforts : 2

Pour la partie administrative (3 agents)

- 1 Agent d'accueil à 0,5 ETP
- 1 Agent Assistant administratif et comptable
- 1 Agent chargé de prévention et assistant d'exploitation

* ETP : Equivalent Temps Plein



Présentation du service

L'organisation

Le Service déchets met à disposition des usagers :

- des services de collecte :
 - en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.
 - en points d'apport volontaire pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, les papiers et les verres.
- 4 déchetteries et 2 plateformes déchets verts.
- des bacs individuels pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères.
- des sacs jaunes numérotés, distribués par la Communauté de Communes et les Communes pour la collecte en porte à porte des emballages recyclables.
- des composteurs individuels et collectifs.

Prestations effectuées en régie par Arc Sud Bretagne :

La collecte des emballages recyclables en sacs jaunes, avec 2 camions de collecte.

La gestion des hauts de quai des déchetteries et des plateformes déchets verts : accueil et conseil des usagers, entretien des sites et gestion des enlèvements.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Prestations confiées à des entreprises privées :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte et en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Collecte des emballages recyclables en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Collecte des verres et papiers journaux magazines en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Transport et traitement des déchets issus des déchetteries par SECHE ENVIRONNEMENT et Ets THEAUD en cotraitance.
- Collecte des ferrailles en déchetterie par GUYOT ENVIRONNEMENT.
- Collecte des Déchets Diffus Spécifiques en déchetterie par TRIADIS.
- Nettoyage des bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Visites périodiques de contrôle des bennes ordures ménagères par FAUN ENVIRONNEMENT.
- Fourniture des sacs jaunes numérotés par PTL.
- Fourniture et nettoyage des tenues des agents techniques par ANETT DEUX.

Marchés publics initiés en 2020

- Acquisition et livraison de bacs roulants avec puce RFID pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une déchetterie et d'une plateforme de déchets verts

Principales réalisations

- Mise en œuvre du nouveau marché de fournitures de bacs ordures ménagères pour la collecte en porte à porte des usagers particuliers et de bacs emballages légers pour les professionnels gros producteurs ;
- Renouvellement de la convention avec EcoTLC pour promouvoir la collecte des Textiles Linges et Chaussures sur le territoire d'Arc Sud Bretagne ;
- Renforcement de la brigade verte et de la fréquence de collecte de certains points d'apport volontaire pendant la période estivale ;
- Achat de 16 bornes aériennes réceptionnant le verre en remplacement de bornes défectueuses.



Les 3 Vallées à Noyal-Muzillac

Suite à la crise sanitaire COVID-19, le service déchets a mis en œuvre son plan de continuité d'activités lors du premier confinement entre le 17 mars et le 11 mai 2020. Les collectes en porte à porte des ordures ménagères et des emballages légers (sacs jaunes) ainsi que les collectes de tous les flux de déchets en apport volontaire ont été maintenues.

Les déchetteries ont été fermées du 17 mars au 4 mai car les repreneurs des divers matériaux fermaient leurs sites de valorisation et leurs usines de traitement. Le 4 mai, les déchetteries ouvraient à nouveau leurs portes uniquement pour les déchets verts et le 11 mai pour l'ensemble des déchets suite à la reprise économique des prestataires.

La collecte des bornes Textiles, linges et chaussures a été suspendue.

L'accueil téléphonique des usagers a été maintenu ainsi que la distribution des bacs qui a été assurée par des agents de brigade verte et d'accueil des déchetteries devant les domiciles des usagers concernés. Les communes ont assuré la distribution des sacs jaunes à leurs habitants.

La réouverture des déchetteries a nécessité la mise en œuvre d'agents d'accueil en renforts suite à l'absence des nombreux usagers et à la mise en place d'un protocole d'accueil restreint.



La Boissière à Saint-Dolay

La prévention



Visite du centre de tri par les agents du service déchets

- Visites du centre de tri Venesys du SYSEM par l'ensemble des agents du service déchets le 28 janvier puis par les animateurs de l'Ecole pour la Nature et l'Homme (ENH) le 20 février ;
- Mise en œuvre de visites grand public du centre de tri Venesys par le SYSEM suspendue suite au contexte sanitaire ;
- Partenariat avec l'ENH concernant les animations scolaires :
 - 17 classes dans 9 écoles différentes soit 350 enfants sensibilisés sur la naissance et le devenir des déchets,
 - 4 classes dans 2 écoles différentes soit 104 enfants sensibilisés sur la thématique de l'économie circulaire ;
- Intervention du chargé de prévention auprès des équipes de restauration des cuisines du Parc de Branhéré à Le Guerno ;
- Développement du compostage collectif en hébergement de plein air : Camping de La Plage à Damgan et continuité du suivi des aires de compostage collectif des Jardins des Garennes à La Roche-Bernard et aux camping Clos Nenn à Damgan et Ker Yaoulet à Ambon ;
- Mise à disposition pendant 11,5 jours du broyeur à végétaux pour 3 communes et les services espaces verts d'Arc Sud Bretagne ;



Animation scolaire par l'ENH
Ecole des Poulpikans à Muzillac

- Participation à l'évènement « la Bio en Fête » avec l'ENH et en partenariat avec l'association EHOP et l'Espace Info Energie les 26 et 27 septembre. La thématique choisie par l'association Terre en Vie « Créons la transition d'aujourd'hui et de tous les autres jours de notre vie » ;

- Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) :

- 7 ateliers vidéo ont été proposés, dont une par l'Association Ar Tizan pour la fabrication de produits ménagers naturels

- « Mon Noël zéro déchet » : 798 vues
- « Ma beauté zéro gaspi/de la cuisine à la salle de bain » : 302 vues
- « Ma peinture naturelle » : 622 vues
- « Mon jardin zéro déchet » : 1 801 vues
- « Mes cosmétiques naturels » : 1 347 vues
- « Ma cuisine anti-gaspi » : 1 695 vues
- « Mes produits ménagers naturels » : 2 011 vues

Présentation du service

Les actions

Communication 2020

- Mise à disposition de calendriers de collecte pour les particuliers et les professionnels
- Promotion et utilisation de l'application « Guide du tri » de Citeo
- Promotion et diffusion de la campagne de communication sur le tri du verre réalisée par le SYSEM
- Participation à la campagne régionale « Zéro déchet »
- Communication spéciale COVID sur le maintien des collectes, la fermeture des déchetteries, le bon geste pour les masques dans les bacs à ordures ménagères, etc.

Orientations 2021

- Lancement d'une étude sur la mise en œuvre des extensions de consignes de tri et la collecte tous les 15 jours des ordures ménagères ;
- Lancement d'une étude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- Réalisation d'une étude sur la localisation de la nouvelle déchetterie du secteur La Roche-Bernard Nivillac ;
- Accompagnement des élus dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- Continuité du programme de déploiement des bornes enterrées et semi-enterrées ;
- Engagement des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la déchetterie de Le Guerno et de la plateforme déchets verts de Damgan ;
- Renforcement pendant la saison estivale de la fréquence de collecte des points d'apport volontaire réceptionnant les emballages ;
- Lancement du projet d'infographie / cartographie à destination des usagers ;
- Achat de nouveaux équipements (bornes, bacs, composteurs, sacs) ;
- Elaboration du marché pour la fourniture de conteneurs aériens ;
- Elaboration du marché pour la fourniture de composteurs.



Application guide du tri CITEO



Campagne de sensibilisation du tri du verre

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

La Communauté de Communes exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour le compte des communes adhérentes. La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat du Sud Est du Morbihan (SYSEM).

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes est réalisée en porte à porte (14 847 bacs d'un volume de 80 à 750 litres distribués), et en points d'apport volontaire (4 544 clés pour 90 bornes OM).

La fréquence de collecte pour le porte à porte varie selon le type d'usagers et la saison.

Particuliers et professionnels : 1 collecte par semaine,

Professionnels gros producteurs : 2 collectes par semaine,

Hébergements de plein air : - **basse saison** (semaines 1 à 13 et 41 à 53) : 1 collecte par semaine,

- **moyenne saison** (semaines 14 à 27 et 37 à 40) : 2 collectes par semaine,

- **haute saison** (semaines 28 à 36) : 3 collectes par semaine.

Il n'y a pas de volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets ne peut pas être collecté.

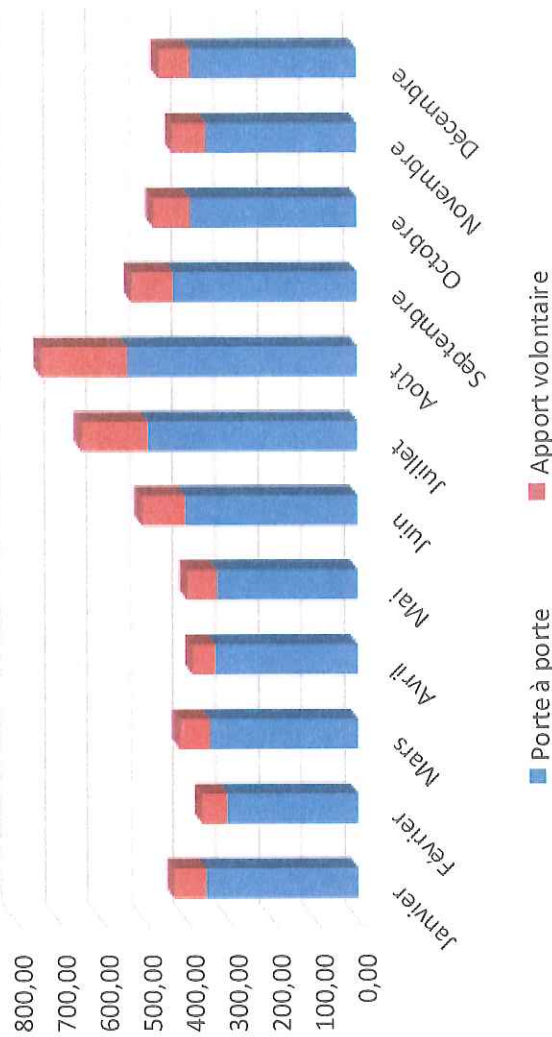
La fréquence de collecte en bornes d'apport volontaire varie suivant le taux de remplissage des bornes et la saison : de 1 à 4 collectes par semaine.

Indicateurs techniques

La collecte et le traitement des OM

Tonnage	2019	2020	Evolution en tonnes	Evolution en %
Janvier	429,24	429,14	- 0,10	-0,02
Février	372,44	363,12	- 9,32	- 2,50
Mars	393,02	415,12	22,10	5,62
Avril	489,50	384,18	- 105,32	- 21,51
Mai	450,10	396,84	- 53,26	- 11,83
Juin	469,80	502,30	32,50	6,92
Juillet	631,26	643,82	12,56	1,99
Août	745,88	737,50	- 8,38	- 1,12
Septembre	515,16	526,14	10,98	2,13
Octobre	487,66	474,26	- 13,40	- 2,75
Novembre	437,36	429,04	- 8,32	- 1,90
Décembre	439,60	461,78	22,18	5,04
TOTAL	5 861,02	5 763,24	-97,78	- 1,67

Tonnage des Ordures ménagères 2020



80,6 % en porte à porte (4 644,84 tonnes) et 19,4 % en points d'apport volontaire (1 118,40 tonnes).

En 2020, **5 763,24 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées soit une **baisse de 1,67 %** par rapport à 2019 (- 97,78 tonnes).

Le ratio 2020 de production d'ordures ménagères par habitant est de :

206,26 Kg/hab/an (pop INSEE)

172,40 Kg/hab/an (pop DGF)

Les ordures ménagères sont collectées par la société THEAUD puis traitées par le SYSEM sur le site de l'Unité de Valorisation Organique (UVO) Venesys situé Zone Industrielle du Prat à Vannes. L'installation permet de valoriser les tonnages de déchets entrant :

- **en compost** normé NFU 44-051 (utilisable en agriculture, aménagements paysagers, maraîchage...)
- **en chaleur** (réutilisée par le process de l'UVO ainsi que par l'usine voisine MICHELIN)
- **en électricité** (vendue à EDF)

La fraction des déchets non valorisée est acheminée dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de SECHE ENVIRONNEMENT à La Vraie-Croix et de SUEZ ENVIRONNEMENT à Gueltas.

En 2020 Arc Sud Bretagne a livré 5 763,24 tonnes d'ordures ménagères à l'UVO Venesys par lesquelles ont été valorisées 759,47 tonnes de compost normé NFU 44-051 et 53,24 tonnes d'acier.
3 100,28 tonnes de refus ont été acheminées dans les ISDND.

Indicateurs techniques

La collecte des déchets recyclables

Les emballages

Les emballages sont collectés une semaine sur deux en porte à porte dans des sacs jaunes translucides de 50 litres mis à disposition gratuitement des usagers (11 877 rouleaux distribués en 2020) et grâce aux 78 bornes d'apport volontaire réparties sur le territoire.

La collecte en porte à porte varie selon la période et le type d'usagers :

Particuliers, professionnels : 1 collecte toutes les 2 semaines

A Damgan : 1 collecte par semaine du 1er juillet au 30 septembre

Hébergements de plein air :

- basse saison (semaine 1 à 26 et 38 à 53) : 1 collecte toutes les 2 semaines

- moyenne et haute saison (semaine 27 à 37) : 1 collecte par semaine

En 2020, **836,32 tonnes** d'emballages ont été collectées soit une **hausse de 6,19 %** par rapport à 2019 (+ 48,76 tonnes).

616,22 tonnes en porte à porte soit 73,68 %

220,10 tonnes en apport volontaire soit 26,32 %

Le ratio 2020 de production des emballages par habitant est de :

29,93 Kg/hab/an (pop INSEE)

25,02 Kg/hab/an (pop DGF).

Tonnage Emballages	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %	Evolution 2019/2020 en tonnes
Janvier	62,24	64,44	3,53	2,20
février	50,08	51,76	3,35	1,68
Mars	49,88	57,86	16,00	7,98
Avril	66,98	57,08	- 14,78	- 9,90
Mai	61,12	62,08	1,57	0,96
Juin	60,06	80,62	34,23	20,56
Juillet	92,14	88,02	- 4,47	- 4,12
Août	100,08	104,42	4,34	4,34
Septembre	64,48	71,76	11,29	7,28
Octobre	66,82	64,70	- 3,17	- 2,12
Novembre	54,18	61,12	12,81	6,94
Décembre	59,50	72,46	21,78	12,96
TOTAL	787,56	836,32	6,19	48,76

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Indicateurs techniques

La collecte des déchets recyclables

Après leur collecte, les emballages légers sont d'abord acheminés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les différentes usines de recyclage.

Les contrats de reprise des matériaux ont été renouvelés au 1er janvier 2018, suite à une consultation effectuée par le SYSEM et les EPCI membres, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Contrat d'Action à la Performance de CITEO.

Produits	Recycleurs	Tonnages expédiés en 2020
Gros de magasin	SUEZ RV	39,730
Cartonnettes	SUEZ RV	147,560
Plastique	VALORPLAST	197,403
Acier	ARCELORMITTAL	90,730
Aluminium	VEOLIA NETRA	5,477
Brique alimentaire	REVIPAC	36,080
Sacs jaunes	SUEZ RV	17,428
Sous Total des matériaux valorisés Venesys		534,408
Refus		156,72
TOTAL des matériaux expédiés		691,128

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Les filières de recyclage

Le taux de refus des emballages légers (= taux de déchets indésirables), issu du bilan matière (déchets recyclés hors papier et gros de magasin), est de 19,19 % pour 2020. Le taux est issu des caractérisations effectuées chaque mois au centre de tri.

Le taux de freinte (perte de matière ayant eu lieu entre l'entrée et la sortie du centre de tri) est de 1,64 %. Cette perte s'explique principalement par l'évaporation d'eau et les poussières.

Une fois séparées, les différentes matières rejoignent les usines de recyclage :

- Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou de vêtements en laine polaire.
- L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils ou des cadres de vélos.
- La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les cartonnets, sont transformées en essuie-tout, papier peint ou papier kraft.

CITEO

Entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. Sa mission est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. Son activité est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.

Ses principaux objectifs :

- ♦ Faire du tri un réflexe pour les usagers et diminuer encore les erreurs.

Actions : mener des actions de communication nationales et soutenir des actions de proximité.

- ♦ Accompagner la collecte, l'optimiser.

Actions : assurer un soutien technique, financier, pratique et apporter au quotidien des conseils et des formations aux acteurs de la collecte.

- ♦ Encadrer le recyclage, recycler davantage les emballages triés.

Actions : travailler étroitement avec les industriels du recyclage, être à leur écoute et partager leurs besoins aux autres acteurs du dispositif.

- ♦ Promouvoir l'écoconception des emballages, réduire l'impact environnemental des emballages à la source.

Actions : donner des incitations financières, des outils et des formations pour aider les entreprises à suivre cette voie.

Le nouveau Contrat d'Action à la Performance - barème F (CAP 2022) a pris effet au 1er janvier 2018. Il définit notamment les critères d'appui financiers versés aux collectivités concernant le recyclage des papiers et des emballages. Les nouvelles modalités de calcul des soutiens financiers sont défavorables pour Arc Sud Bretagne. Afin de compenser cette perte financière, un contrat d'objectifs a été signé entre CITEO et Arc Sud Bretagne, trois critères doivent être respectés :

- La performance de l'année 2020 doit être supérieure à celle de 2016,

- Un échéancier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri doit être fourni et cohérent avec le statut du centre de tri.

- Un plan d'actions annuel visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique doit être validé.

Indicateurs techniques

La collecte des déchets recyclables

Les papiers (journaux, revues...)

Les papiers sont collectés par la Société THEAUD grâce à 85 bornes d'apport volontaire.

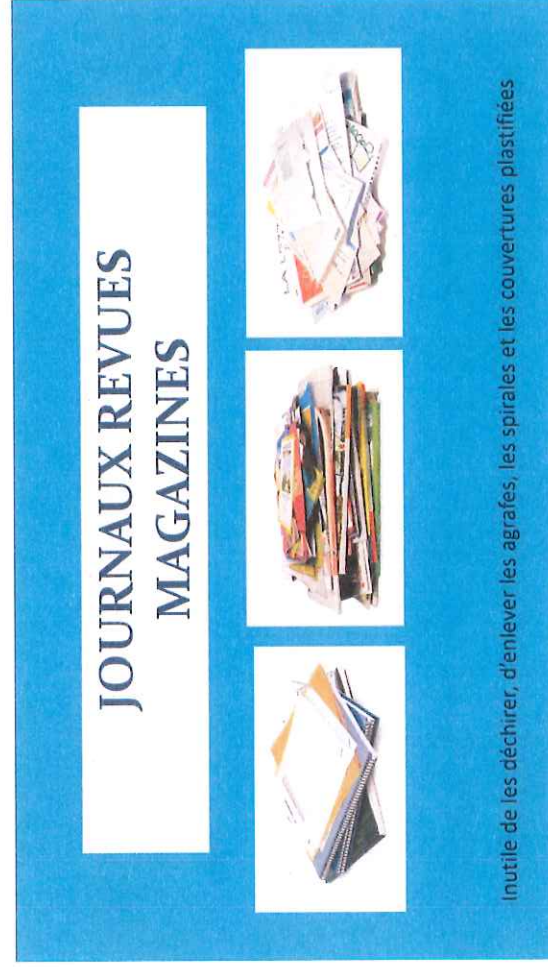
531,99 tonnes de papiers ont été collectées (contre 590,98 tonnes en 2019, soit une baisse de 9,98 %).

Le ratio 2020 de production des papiers par habitant est de :

19,04 Kg/hab/an (pop INSEE)

15,91 Kg/hab/an (pop DGF)

Les papiers sont déposés aux Celluloses de la Loire à Allaire (Morbihan), où ils sont transformés en barquettes et plateaux à œufs.



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Indicateurs techniques

La collecte des déchets recyclables

Les verres

Les verres sont collectés par la Société THEAUD grâce à 143 bornes d'apport volontaire.

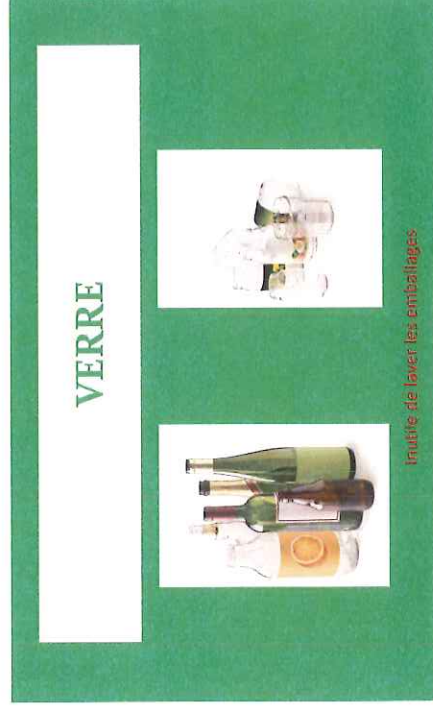
2 023,64 tonnes de verres ont été collectées (contre 1 946,68 tonnes en 2019, soit une augmentation de 3,95 %).

Le ratio 2020 de production des verres par habitant est de :

72,42 Kg/hab/an (pop INSEE)

60,53 Kg/hab/an (pop DGF)

Le verre collecté est vidé sur la plateforme de stockage de SECHE ENVIRONNEMENT, située PA des Métairies à Nivillac. Sur site, il est rechargé et transporté vers l'usine de recyclage VERALLIA à Cognac où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bords et bouteilles.



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Les autres collectes

La collecte des Textiles Linges Chaussures (TLC)

En 2020, grâce aux 26 bornes de collecte réparties sur le territoire, 100,15 tonnes de TLC ont été collectées. La collecte a été suspendue suite à la crise sanitaire liée au COVID-19 et a repris son fonctionnement habituel qu'à l'automne.

La gestion et la collecte ont été confiées à l'entreprise Le Relais (Emmaüs). La collecte et le traitement des TLC s'effectuent à titre gratuit. Ces textiles sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état.

Le compostage

La Communauté de Communes met à disposition gratuitement des composteurs de 300 litres et 620 litres afin de diminuer la part des déchets fermentescibles présents dans les ordures ménagères résiduelles. Le composteur est distribué avec un bio-seau. 210 composteurs individuels ont été distribués en 2020 contre 198 en 2019. Plus de 50 % des foyers du territoire en sont dotés.

Les capsules de café Nespresso

La Communauté de Communes a conventionné avec SUEZ RV pour la mise en place d'une caissette à la déchetterie de Kerbodo Muzillac pour la collecte et la valorisation matière des capsules de café Nespresso.

Indicateurs techniques

Une déchetterie près de chez vous !

Mars à Juin : alternance 2019

1^{er} avril au 30 septembre

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Ete						
Lundi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h
Mercredi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Samedi	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h

1^{er} octobre au 31 mars

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Hiver						
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés

4 déchetteries

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Nivillac
02 99 90 87 99
Le Lin

Le Guerno
02 97 42 81 12
Rue Saint-Michel

Péaule
02 97 42 96 64
Thera

2 plateformes de déchets verts

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Damgan
06 31 41 89 97
Parc d'activités de la Lande



Les déchetteries et plateformes déchets verts

La Communauté de Communes gère 4 déchetteries (Muzillac, Péaule, Le Guerno et Nivillac) et 2 plateformes de stockage de déchets verts (l'une sur le site de la déchetterie de Muzillac et la seconde à Damgan).

Les déchetteries et plateformes ont été fermées pendant le premier confinement crise sanitaire COVID 19 du 16 mars au 3 mai 2020.

Fréquentation

Nombre de passages	2019	%	2020	%
Déchetterie Muzillac	78 228	54	89 851	60
Déchetterie Nivillac	24 532	17	23 601	16
Déchetterie Le Guerno	16 838	12	14 914	10
Déchetterie Péaule	9 176	6	9 083	6
Plateforme Damgan	15 580	11	12 454	8
TOTAL	144 354	100	149 903	100

Evolution 2019/2020 en	
14	
- 3	
- 11	
-	
- 2	
3	

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Fonctionnement des déchetteries et plateformes de déchets verts

La gestion du haut de quai des déchetteries est effectuée en régie par la Communauté de Communes.

La gestion du bas de quai est effectuée par SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD (marché en cotraitance), pour le tout venant, les gravats, cartons, bois, verres et déchets verts. Les interventions concernent la mise à disposition de caissons de collecte, le transport et le traitement. Pour les déchets verts, il ne s'agit que de la mise à disposition et du transport des caissons des déchetteries jusqu'aux plateformes de stockage et du relevage des tas sur celles-ci. Le broyage des déchets verts et leur valorisation sont effectués par le SYSEM.

GUYOT ENVIRONNEMENT assure la mise à disposition des caissons, le transport et la valorisation des ferrailles.

La prestation de mise à disposition des contenants, de la collecte et du traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) est effectuée par TRIADIS.

La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) est effectuée par l'intermédiaire de RETRILOG (déchetterie de Muzillac) et d'ENVIE 44 (déchetterie de Nivillac) pour le compte de l'éco-organisme ECO-SYSTEMES.

	Déchetterie de Muzillac	Déchetterie de Nivillac	Déchetterie de Le Guerno	Déchetterie de Péaule	Plateforme déchets verts Damgan	TOTAL Tonnages	Evolution 2019/2020
Gravats	758,46	202,88	193,72	88,48		1 243,54	-20,0
Tout venant	1 238,08	402,00	352,22	289,90		2 282,20	-3,4
Cartons	290,26	67,46	39,82	25,02		422,56	-4,7
Bois	607,04	190,36				797,40	-5,9
Ferrailles	292,70	107,33	60,03	38,26		498,32	-6,8
DDS Déchets Diffus Spécifiques	60,40	27,30	14,87	11,51		114,08	52,4
D3E Déchets d'équipements électroniques et électroniques	242,60	78,76				321,36	0,7
DEA Déchets d'éléments d'ameublement	322,76	149,26	70,96			542,98	-1,1
Déchets Verts	1 219,27	421,68	559,22	270,21	997,62	3 468,00	-21,1
TOTAL Tonnages	5 031,57	1 647,03	1 290,84	723,38	997,62	9 690,44	-12,1

Le ratio 2020 de production de déchets en déchetteries par habitant est de :

346,80 Kg/hab/an (pop INSEE) et de 289,88 Kg/hab/an (pop DGF).

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Les déchets verts (Relevage des tas et traitement)

La prestation de relevage des tas de déchets verts est effectuée par SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD (marché en co-traitance sur les 2 plateformes de déchets verts. Le broyage des déchets verts et leur valorisation sont effectués par le SYSEM. Le broyage a lieu sur les plateformes de déchets verts puis les broyats sont transportés vers la plateforme de compostage de La Lande du Matz à Sarzeau.

Les tonnages présentés ci-dessous intègrent les tonnages de déchets verts réceptionnés dans les caissons des déchetteries de Nivillac, Le Guerno et Péaule, soit 1 251,11 tonnes. 2 216,89 tonnes sont déposées directement par les usager sur les plateformes de Damgan et Muzillac.

	Plateforme de Muzillac	Plateforme de Damgan	TOTAL
Tonnage	2 080,86	1 387,14	3 468,00

Le ratio 2020 de production de déchets verts déposés en déchetteries et plateformes par habitant est de :
124,11 Kg/hab/an (pop INSEE) et de 103,74 Kg/hab/an (pop DGF).



Les Eco-organismes en déchetteries

La collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) est effectuée par l'intermédiaire de RETRILOG (déchetterie de Muzillac) et ENVIE 44 (déchetterie de Nivillac). Pour le Sud-Est du Morbihan, les collectivités membres du SYSEM ont approuvé fin 2008 le principe d'un dispositif commun porté par le SYSEM et validé par une convention de mandat permettant au syndicat de les représenter collectivement auprès de l'Organisme Coordonnateur Agréé pour la collecte des D3E (OCAD3E). La compensation financière est ainsi versée par le SYSEM.

La collecte des tubes et des lampes recyclables est assurée par Récylum, organisme agréé dans le cadre de la convention signée avec OCAD3E.

Une convention a été signée avec Eco-mobilier en juin 2015 afin de collecter les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) dans les déchetteries. La collecte des DEA a lieu dans les déchetteries de Kerbodo à Muzillac, du Lin à Nivillac et de Saint Michel à Le Guerno. 542,98 tonnes de DEA ont été collectées en 2020.

	Tonnages 2019	Part 2019 en %	Tonnages 2020	Part 2020 en %
Ordures ménagères	5 861,02	28,68	5 763,24	30,42
Tri sélectif déchets recyclables	3 325,22	16,27	3 391,95	17,90
Emballages	787,56		836,32	
Papiers	590,98		531,99	
Verres	1 946,68		2 023,64	
Déchetteries et plateformes déchets verts	11 106,34	54,35	9 690,44	51,15
Déchets verts	4 414,28		3 468,00	
Gravats	1 554,56		1 243,54	
Tout-venant	2 363,62		2 282,20	
Bois	848,06		797,40	
Ferraille	534,72		498,32	
Cartons	443,32		422,56	
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	319,01		321,36	
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	553,93		542,98	
DDS (déchets diffus spécifiques)	74,84		114,08	
Autres collectes	141,31	0,70	100,14	0,53
Textiles Linges Chaussures (TLC)	141,31		100,14	
TOTAL	20 433,89	100	18 945,77	100

Evolution 2019/2020 en %	Evolution 2019/2020 en tonnes
-1,67	-97,78
2,01	66,73
6,19	48,76
-9,98	-58,99
3,95	76,96
-12,75	-1 415,90
-21,44	-946,28
-20,01	-311,02
-3,44	-81,42
-5,97	-50,66
-6,81	-36,40
-4,68	-20,76
0,74	2,35
-1,98	-10,95
52,43	39,24
-29,13	-41,17
-29,13	-41,17
-7,28	-1 488,11

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Indicateurs financiers

Le financement

En 2020, le service déchets a été financé :

1 / Pour les particuliers et les professionnels non exonérables : Par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) au taux de 11,5 % en 2020. Ce taux est appliqué sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière. Cette taxe est appliquée majoritairement en France, puisque 86 % de la population française y est assujettie.

2 / Pour les professionnels bénéficiant du service public de collecte : Par la REOM spéciale (Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont les tarifs 2020 ont été adoptés par délibération du Conseil Communautaire le 17 décembre 2019.

Pour les professionnels facturés suivant l'équipement mis à leur disposition pour la collecte des ordures ménagères :

Professionnels collectés une fois par semaine :

Dotation	Redevance annuelle 2020
Clé	164 €
Bac 80 litres	164 €
Bac 120 litres	200 €
Bac 180 litres	253 €
Bac 240 litres	306 €
Bac 360 litres	413 €
Bac 750 litres	733 €

Professionnels collectés plusieurs fois par semaine :

Dotation	Redevance annuelle 2019 de base pour équipement	Nombre de présentation du bac par an pour équipement	Supplément par présentation du bac au-delà de 52 présentations
Bac 180 litres	253 €	Maximum 52	5 €
Bac 240 litres	306 €	Maximum 52	6 €
Bac 360 litres	413 €	Maximum 52	8 €
Bac 750 litres	733 €	Maximum 52	14 €

Pour les professionnels ne recourant pas à la collecte en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères et des déchets recyclables, ne bénéficiant pas d'une dotation en équipements de collecte, mais réalisant des dépôts en déchetteries et plateformes déchets verts contre paiement au mètre cube déposé, une redevance « Forfait annuel » de 29 € en 2020, correspondant à un abonnement d'accès au service.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB 99_2021_1-DE

Pour les professionnels recourant à un prestataire privé pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères mais **bénéficiant de la collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets recyclables**, et réalisant des dépôts en déchetteries et plateformes déchets verts contre paiement au mètre cube déposé, une redevance « Forfait annuel » de 49 € en 2020, correspondant à un abonnement d'accès au service et une part liée aux équipements mis à disposition de 19 € par bac 750 litres jaune par an et 163 € par colonne aérienne d'apport volontaire.

Pour les **établissements d'hébergement de plein air** (campings), facturés suivant l'utilisation au réel du service (nombre de présentations de bacs durant l'année), du fait de la spécificité de leur activité (forte saisonnalité et dotation importante en contenants) :

- **1 part fixe**, Abonnement d'accès au service d'un montant de 81 € en 2020,
- **1 part liée à l'utilisation au réel du service** à raison de 28 € par bac présenté à la collecte.

Pour quelques professionnels fortement producteurs et ayant une activité spécifique, facturés au forfait :

Liste nominative	Commune	Forfait
Centre hospitalier Basse Vilaine	NIVILLAC	15 744 €
Port d'Arzal	ARZAL	10 350 €
Port de Foleux	NIVILLAC	4 370 €
Port de La Roche-Bernard	LA ROCHE-BERNARD	22 080 €

Pour les services municipaux : une redevance correspondant à un montant de 3,15 € par habitant (population DGF année n-1 de la facturation). Cette facturation prend en compte les bacs mis à disposition des communes pour les divers établissements (salles communales, manifestations locales, ...), ainsi que l'accès aux déchetteries et plateformes déchets verts.

Lors du conseil communautaire du 3 novembre 2020, les élus ont décidé de prendre des mesures exceptionnelles de dégrèvement de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères d'une période de 3 mois.

En effet, la France ayant connu une crise sanitaire à l'échelle nationale sans précédent la plaçant dans un état d'urgence sanitaire du 23 mars au 10 juillet 2020, durant cette période, l'économie a tourné au ralenti avec notamment une période de confinement total du 17 mars au 11 mai 2020.

Les entreprises et administrations ont vu leurs activités fortement diminuer voire s'arrêter, avec la fermeture des restaurants, des campings, de la plupart des commerces et établissements de services publics et privés. Seules les commerces alimentaires et de première nécessité, ainsi que certains établissements de santé ou de réadaptation ont poursuivi leurs activités.

Cette interruption d'activité a également eu un impact sur l'utilisation du service de collecte et de traitement des déchets par les professionnels concernés :

- Diminution du nombre de bacs collectés chez les professionnels de 48% pendant le premier confinement entre le 17 mars et 11 mai 2020 ou de 36 % entre le 17 mars et le 17 juin par rapport aux mêmes périodes 2019,
- Fermeture des déchetteries et plateformes déchets verts entre le 17 mars et le 4 mai et accès limité du 12 mai au 15 juin (numéro de plaque d'immatriculation).

Dans ce contexte, un dégrèvement partiel de 3 mois de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères a été appliqué sur l'année 2020, aux conditions suivantes :

- ⇒ Professionnels équipés de bacs et facturés à la dotation en équipements à l'année : dégrèvement, excepté pour les professionnels ayant poursuivi leur activité et continué à utiliser le service de collecte et de traitement des déchets sans impact majeur sur la production de déchets : commerces alimentaires et certains établissements médicaux ou de réadaptation ;
- ⇒ Forfaits spéciaux : dégrèvement pour les ports et maintien pour le Centre Hospitalier Basse Vilaine de Nivillac ;
- ⇒ Forfaits déchetteries : dégrèvement de la part abonnement ;
- ⇒ Hébergements de plein air : dégrèvement de la part abonnement et du nombre de levées ;
- ⇒ Communes : dégrèvement de 3/12^{ième} du montant par habitant.

Indicateurs financiers

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :

En 2020, la recette de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'est élevée à **3 277 528 €**.

La REOM spéciale (Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) des Professionnels :

Pour toutes les activités professionnelles présentes sur le territoire et recourant au service public de collecte, une redevance spéciale a été instaurée.

Le montant 2020 de la redevance spéciale pour les professionnels a été de **373 345,90 €**, détaillé comme suit :

Professionnels en dotation annuelle de bacs ou en forfait accès déchetteries : 230 591,39 €.

REOM Spéciales 2020	Professionnels	
	Nombre de factures	Montant
AMBON	37	9 998,76 €
ARZAL	64	31 381,25 €
BILLIERS	7	15 459,00 €
DAMGAN	56	22 586,67 €
LA ROCHE BERNARD	70	37 160,03 €
LE GUERNO	13	1 876,00 €
TOTAL		
REOM Spéciales 2020		
MARZAN	30	8 864,25 €
MUZILLAC	165	46 321,17 €
NIVILLAC	76	43 716,85 €
NOYAL MUZILLAC	25	4 484,74 €
PEAULE	31	6 037,25 €
SAINT DOLAY	19	2 705,42 €
TOTAL		230 591,39 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE



Indicateurs financiers

Hébergements de plein air : 64 251,00 €.

REOM Spéciales 2020	Hébergements plein air	
	Nombre	Montant
AMBON	20	33 242,25 €
ARZAL	1	305,00 €
BILLIERS	3	4 718,25 €
DAMGAN	15	23 395,25 €
LE GUERNO	1	928,75 €
MUZILLAC	1	900,75 €
NIVILLAC	1	760,75 €
TOTAL	42	64 251,00 €

Services municipaux (communes) : 78 503,51 €.

REOM Spéciales 2020	Services municipaux	
	Montant	
AMBON	5 776,31 €	
ARZAL	4 703,74 €	
BILLIERS	3 064,16 €	
DAMGAN	10 940,74 €	
LA ROCHE BERNARD	1 816,76 €	
LE GUERNO	2 435,74 €	
TOTAL		

REOM Spéciales 2020	Services municipaux	
	Montant	
	MARZAN	5 854,28 €
	MUZILLAC	12 717,34 €
	NIVILLAC	11 554,99 €
	NOYAL MUZILLAC	6 537,04 €
	PEAULE	6 778,01 €
SAINT DOLAY	6 324,41 €	
		78 503,51 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Indicateurs financiers

Le bilan financier du service

Résultat au 31 décembre 2020

BILAN FINANCIER 2020 SERVICE DECHETS				
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2019 (A)				-3 259,03 €
Compte Administratif 2020	Dépenses	Recettes	SOLDE 2020	
Fonctionnement 2020				
Frais de structure et prévention	294 686,69 €	17 559,63 €	-277 127,06 €	
Ordures ménagères	2 221 480,87 €	12 203,14 €	-2 209 277,73 €	
Tri sélectif	844 265,16 €	714 001,24 €	-130 263,92 €	
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 015 657,51 €	108 143,42 €	-907 514,09 €	
TOTAL Fonctionnement 2020	4 376 090,23 €	851 907,43 €	-3 524 182,80 €	
Investissement 2020				
Frais de structure et prévention	46 525,39 €	45 149,07 €	-1 376,32 €	
Ordures ménagères	153 594,92 €	159 995,37 €	6 400,45 €	
Tri sélectif	174 027,55 €	132 772,12 €	-41 255,43 €	
Déchetteries et plateformes déchets verts	41 515,94 €	27 076,70 €	-14 439,24 €	
Total Investissement 2020	415 663,80 €	364 993,26 €	-50 670,54 €	
Financement usagers 2020				
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		3 277 528,00 €	3 277 528,00 €	
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères		373 345,91 €	373 345,91 €	
REOM Spéciale, réémission factures 2014		1 844,41 €	1 844,41 €	
Total financement usagers 2020	0,00 €	3 652 718,32 €	3 652 718,32 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 (B)	4 791 754,03 €	4 869 619,01 €	77 864,98 €	
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2020 (A+B)				
Restes à réaliser 2020	22 530,00 €	10 716,00 €	-11 814,00 €	
RESULTAT au 31 décembre 2020 avec les restes à réaliser 2020			62 791,95 €	

Détail Financement usagers 2020	2020	%
TEOM (particuliers et professionnels non exonérables)	3 277 528 €	90
REOM spéciale (professionnels)	373 346 €	10
redevances spéciales professionnels	230 591 €	6
redevances spéciales hébergements plein air	64 251 €	2
redevances spéciales services municipaux	78 504 €	2
TOTAL Financement usagers 2020	3 650 874 €	100

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Indicateurs financiers

Le bilan financier 2020 : les ratios

SERVICE DECHETS		Compte Administratif Exercice 2020 <i>hors financement usagers (TEOM et REOM) sans les reports de l'exercice antérieur 2019 Sans les restes à réaliser 2020</i>		Dépenses		Recettes		SOLDE		Tonnage 2020		Coût à la tonne		Coût à l'usager (18 769 usagers)		Coût à l'habitant INSEE (27 942 hab)		Coût à l'habitant DGF (33429 hab)	
Frais de structure et prévention		341 212,08 €		62 708,70 €		-278 503,38 €		18 945,78		14,70 €		14,84 €		9,97 €		8,33 €			
Fonctionnement		294 686,69 €		17 559,63 €		-277 127,06 €													
Investissement		46 525,39 €		45 149,07 €		-1 376,32 €													
Ordures ménagères		2 375 075,79 €		172 198,51 €		-2 202 877,28 €		5 763,24		382,23 €		117,37 €		78,84 €		65,90 €			
Fonctionnement		2 221 480,87 €		12 203,14 €		-2 209 277,73 €													
Investissement		153 594,92 €		159 995,37 €		6 400,45 €													
Tri sélectif		1 018 292,71 €		846 773,36 €		-171 519,35 €		3 492,10		49,12 €		9,14 €		6,14 €		5,13 €			
Fonctionnement		844 265,16 €		714 001,24 €		-130 263,92 €													
Investissement		174 027,55 €		132 772,12 €		-41 255,43 €													
Déchetteries et plateformes déchets verts		1 057 173,45 €		135 220,12 €		-921 953,33 €		9 690,44		95,14 €		49,12 €		33,00 €		27,58 €			
Fonctionnement		1 015 657,51 €		108 143,42 €		-907 514,09 €													
Investissement		41 515,94 €		27 076,70 €		-14 439,24 €													
TOTAL Service déchets 2020		4 791 754,03 €		1 216 900,69 €		-3 574 853,34 €		18 945,78		188,69 €		190,47 €		127,94 €		106,94 €			
Fonctionnement		4 376 090,23 €		851 907,43 €		-3 524 182,80 €													
Investissement		415 663,80 €		364 993,26 €		-50 670,54 €													

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Indicateurs financiers

Le bilan financier : compte administratif 2020

Budget principal service analytique déchets,
sans les reports et les restes à réaliser 2020

Dépenses de fonctionnement	CA 2020
011 Charges à caractère général	1 888 543,71 €
012 Charges de personnel	553 027,63 €
65 Autres charges de gestion courante	1 606 823,08 €
66 Charges financières	13 000,05 €
67 Charges exceptionnelles	4 887,50 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	309 808,26 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	4 376 090,23 €

Détail
Prestations de service (1 707 526 €), Fournitures (45 848 €), Carburants (43 681 €), Réparations maintenances (51 974 €), Locations (5 275 €), Eau Electricité Téléphone (18 516 €), Editions (5 837 €)
Frais de personnel
Contributions versées au SYSEM (1 597 356 €)
Créances admises en non-valeurs ou éteintes (3 251 €)
Intérêts de la dette
Titres annulés sur exercices antérieurs
Amortissement des dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Budget principal service analytique déchets,
sans les reports et les restes à réaliser 2020

Recettes de fonctionnement	CA 2020
013 Atténuations de charges	6 895,40 €
70 Produits du service des domaines	555 187,07 €
73 Impôts et taxes	3 277 528,00 €
74 Dotations subventions participations	624 042,21 €
77 Produits exceptionnels	13 103,29 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	27 869,78 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	4 504 625,75 €

Détail
Remboursements sur charges de personnel
REOMspéciale professionnels (373 346 €)
Reventes de matériaux (146 797 €)
Dépôts des professionnels déchetteries (32 070 €)
Mise à disposition broyeur communes (1 130 €)
TEOM
Soutiens éco-organismes (603 178 €)
Reversement soutiens D3E par SYSEM(20 020 €)
Mandats annulés exercices antérieurs, remboursements assurances
Amortissement des recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

Budget principal service analytique déchets,
sans les reports et les restes à réaliser 2020

Dépenses d'investissement	CA 2020
16 Emprunts et dettes assimilées	132 415,53 €
20 immobilisations incorporelles	120,00 €
21 immobilisations corporelles	234 238,45 €
23 immobilisations en cours	18 860,04 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	27 869,78 €
041 Opérations patrimoniales	2 160,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement	415 663,80 €

Détail
Remboursement capital de la dette
Frais insertion marché fourniture bacs
Acquisitions : camion collecte emballages lot 2 benne basculeur (89 418 €) terminal suivi de collecte cabine (2 610 €) bomes semi-enterrées et enterrées (71 534 €) colonnes aériennes apport volontaire (23 971 €) bacs (13 400 €), composteurs (11 329 €), Mises aux normes déchetteries (21 976 €) Honoraires maîtrise œuvre et études pour laréhabilitation de la déchetterie de Le Guemo (11 836 €) et de la plateforme déchets verts de Damgan (7 024 €) Amortissement des recettes d'investissement Ecriture d'ordres

Recettes d'investissement	CA 2020
10 Dotations fonds divers et réserves	53 025,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	309 808,26 €
041 Opérations patrimoniales	2 160,00 €
TOTAL Recettes d'investissement	364 993,26 €

Détail
Fonds de compensation TVA sur dépenses d'investissement
Amortissement des dépenses d'investissement
Ecriture d'ordres

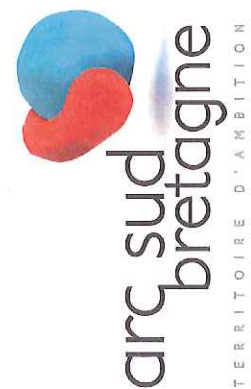
Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB_99_2021_1-DE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2020



Ambon • Arzal • Billiers • Dangan • La Roche-Bernard • Le Guerno • Marzan • Muzillac • Nivillac • Noyal-Muzillac • Péaule • Saint-Dolay